

Fiche vocabulaire 7

Le personnel et les organismes sociaux

Salaire : rémunération du travail.

Salaire de base: rémunération d'un travail de 35 heures par semaine soit 151,67 heures par mois.

Heures supplémentaires : heures effectuées au-delà de la durée légale du travail.

Primes : compléments de salaire, elles peuvent être individuelles ou collectives.

Salaire brut : sommes dues au salarié en échange de son travail
= **salaires de base + primes et indemnités + heures supplémentaires.**

Indemnités : remboursements de frais non soumis à cotisation.

Salaires nets à payer : salaires versés au salarié
= **salaires bruts - cotisations sociales salariales.**

Cotisation sociale : charge supportée à la fois par le salarié et l'employeur pour financer la protection sociale.

Coût du travail : coût du facteur travail pour l'entreprise.
= **Salaires bruts + cotisations sociales patronales.**

URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocation Familiale. Organisme chargé du recouvrement des cotisations maladie, veuvage, vieillesse, allocation familiale...

ASSEDIC : ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce. Organisme chargé du recouvrement des allocations chômage.

Caisse de retraite : Organisme chargé du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire.